



# VOTATIONS ET ÉLECTIONS

## MATÉRIEL DE VOTE



Vous recevrez, environ trois semaines avant les votations, l'enveloppe de vote contenant :

- la carte de réexpédition qui fait office de carte civique
- l'avis de convocation
- le livret explicatif rouge pour les votations fédérales et blanc pour les votations cantonales
- le(s) bulletin(s) de vote
- l'(es) enveloppe(s) correspondante(s)

A chaque début de législature, vous recevrez une feuille munie de 30 étiquettes autocollantes personnelles.

Le jeu d'étiquettes doit être conservé bien précieusement car il servira aux besoins des scrutins de toute la législature en cours. **En cas de perte**, un jeu d'étiquettes sera réimprimé moyennant une **demande écrite** préalable auprès du contrôle des habitants. **CHF 15.00 de frais administratifs seront encaissés.**

## VOTE PAR CORRESPONDANCE



Attention : **le vote d'une seule personne** doit être inséré dans une enveloppe

de transmission. Chaque enveloppe doit être envoyée séparément avec l'affranchissement nécessaire. Si deux (ou plus) enveloppes de réexpéditions sont insérées dans une enveloppe neutre, le vote sera nul.

- remplir le bulletin de vote, puis le glisser dans l'enveloppe de vote correspondante
- introduire l'enveloppe de vote dans la grande enveloppe de transmission
- **signer et coller l'étiquette autocollante personnelle** sur la carte de réexpédition.
- introduire la carte de réexpédition dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse de la Commune d'Anniviers apparaisse dans la fenêtre, puis fermer
- affranchir l'enveloppe de transmission selon les tarifs postaux en vigueur, et la remettre à un bureau de poste. L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi qui précède la votation ou l'élection

**P.P.** CH-1234  
Muster

**A** PRIORITY **DIE POST**

Herr  
Hans Muster  
Musterstrasse  
1234 Musterlingen



## FEUILLE DE RÉEXPÉDITION / RÜCKSENDUNGSBLATT

COMMUNE / GEMEINDE: **Musterlingen** .....

SCRUTIN DU / URNENGANG VOM: **29. Feb. 2021** .....

DROIT DE VOTE:  CH  
STIMMBERECHTIGUNG:  VS  
 Co / Gde

### Vote par correspondance

En cas de vote par correspondance, l'électeur doit apposer sa signature sur la feuille de réexpédition et y coller son étiquette autocollante personnelle, sous peine de nullité.

### Briefliche Stimmabgabe

Bei der brieflichen Stimmabgabe muss der Wähler seine Unterschrift und die persönliche selbstklebende Etikette auf dem Rücksendungsblatt anbringen, ansonsten die Stimmabgabe ungültig ist.

<b>Signature:</b> <b>Unterschrift:</b>	
	

### Vote à l'urne

La commune peut exiger la présentation de la présente feuille de réexpédition pour voter à l'urne. Se renseigner auprès de l'administration communale.

### Urnenabstimmung

Die Gemeinde kann die Vorweisung des vorliegenden Rücksendungsblattes für die Stimmabgabe an der Urne verlangen. Sich bei der Gemeindeverwaltung informieren.

## VOTE AU GUICHET



Le citoyen qui souhaite voter en déposant l'enveloppe de transmission directement auprès du secrétariat communal peut le faire **uniquement au bureau de la Tour à Vissoie, le jeudi et le vendredi précédant la votation ou l'élection**, selon les horaires indiqués sur la convocation.

## VOTE À L'URNE



Le citoyen doit se présenter personnellement, muni de sa carte de réexpédition, au bureau la Place de la Tour à Vissoie le dimanche de 10h00 à 11h00

## RÉSULTATS



[Elections cantonales 2021, Conseil d'Etat 2ème tour](#)

[Elections cantonales 2021, Conseil d'Etat et Grand Conseil Députés - Députés suppléants](#)

[Votations fédérales du 7 mars 2021](#)

[Votations fédérales du 29 novembre 2020](#)

[Elections communales du 18.10.2020 : conseil municipal et juge de Commune](#)

[Votations fédérales du 27 septembre 2020](#)

[Votation communale du 21 juin 2020 : conseil général](#)

[Votations fédérales du 09 février 2020](#)